

**COMMUNE DE SAINTE-MARIE-SICCHE**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 21 juin 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Mademoiselle Léontine POLVERELLI, demeurant à SAINTE MARIE SICCHE.  
Née à GROSSETO PRUGNA (20128) le 26 octobre 1968 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de son auteur savoir Monsieur Laurent Pierre Antoine POLVERELLI époux de Madame Marie-Rose Toussainte PETROLI, né à GROSSETO-PRUGNA le 18 septembre 1920 et décédé à AJACCIO le 3 février 1990, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A SAINTE-MARIE-SICCHE (Corse du Sud)

Dans un ensemble immobilier, cadastré section C lieudit Pisce numéros 129 pour 02 a 54 ca et 130 pour 02 a 87 ca.

Le lot numéro dix-sept, soit un jardin d'une surface d'environ 15m<sup>2</sup>;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis  
Maître Paul CUTTOLI